

## EVALUATION DES EANA 16-18 ANS

### COMPETENCES LINGUISTIQUES ET PRE-REQUIS SCOLAIRES POUR L'AFFECTATION

PRE-REQUIS SCOLAIRES <sup>1</sup>	SCOLARISATION	COMPETENCES LINGUISTIQUES EN FRANCAIS	DISPOSITIF UPE2A collège dans la limite des places disponibles <sup>2</sup>
<b>PALIER 1 du socle commun</b> NSA jusqu'à fin cycle 2 élémentaire (CE1)	<b>Pas de scolarisation immédiate</b> Alphabétisation et mise à niveau (dispositifs MLDS)	Débutants, ou francophones peu ou pas scolarisés sans aucune maîtrise de la langue écrite	
<b>PALIER 2 du socle commun</b> niveau cycle 3 élémentaire (CE2-CM1-CM2)	<b>Intégration possible en CAP</b>	Francophones peu scolarisés avec maîtrise insuffisante de la langue écrite	6-9 heures de français
		Débutants	9-12 heures de français
<b>PALIER 3 du socle commun</b>  - niveau 6 <sup>ème</sup> /5 <sup>ème</sup> : <b>intégration possible en CAP ou 2de Pro selon le projet.</b>  - niveau 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> : <b>intégration possible en 2de Pro ou seconde GT selon le projet.</b>		<b>Niveau GD à A1 du CECRL</b>	
		<b>Niveau A1+ à A2+ du CECRL</b>	6-9 heures de français
		<b>A partir du niveau B 1 du CECRL</b>	0-3 heures de français

**1 : Le niveau global de compétences scolaires est estimé à l'aide de 3 outils d'évaluation différents :**

- Une évaluation en langue d'origine des compétences globales en oralisation et en compréhension écrite (*Test de déchiffrage-lecture en langues d'origine*, BLANCO Emmanuel, 2011 - *Tests de lecture en direction des élèves nouvellement arrivés en France*, Thomas Stenger et Charlotte Ponsar, 2002, *Passerelles en quinze langues*, DERUGUINE Nathalie et RAFONI Jean-Charles, 2003).
- Une évaluation en mathématiques par des épreuves non-verbales ou en langue d'origine (*Evaluation en mathématiques pour élèves allophones*, Guide CASNAV Lille 2013 – *Test de maths en 30 langues*, CASNAV Aix-Marseille 2013).
- Le positionnement de l'élève sur un tableau du cursus scolaire de son pays d'origine (TABLES DE CORRESPONDANCE DES CURSUS SCOLAIRES à consulter sur le site du Scérén/CNDP, Ville-Ecole-Intégration : [www.cndp.fr/vei](http://www.cndp.fr/vei))

**2 : Les élèves de 16-18 ans ne sont pas prioritaires en UPE2A collèges. Leur prise en charge éventuelle se fera uniquement avec l'accord du Principal et en fonction des places disponibles.**